

L'an mil neuf cent vingt, le dimanche
25 Janvier, à 9 heures et demie du matin,
les Membres formant l'Assemblée municipale
de d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, lieu
ordinaire de leurs séances, sous la présidence
de M. Erne, Maire.

Présents: M. M. Erne, Maire, Charton, Egret
Adjoint, Dreu, Forme, Grégoire, Leroux,
Fricheur, Courtin, Quisson, Breande,
Crouvé, Galand, Polai et Colin.

Absents: M. M. Couravet et Belletier excusés
M. Crouvé est élu secrétaire.

Il donne lecture du procès verbal de
la précédente séance, lequel est adopté
sans observation.

Commissions ar-
bitrales des Jeux
à loyer.

Il est fait lecture au Conseil, du décret
du 10 Janvier, présent mois, inséré au
Journal Officiel du 19 du même mois,
relatif aux modifications apportées
aux commissions arbitrales des
Jeux à loyer.

Cette assemblée désigne les personnes
suivantes qui doivent concourir à la
formation des listes définitives d'assesseurs
des Commissions arbitrales.

1^o Liste de 22 propriétaires d'immeubles à
loyer, situés dans l'arrondissement.

M. M. Duplant Adrien, Lafont Alben, Rutard
Jean - Farquet Henri, Olivier Alben, Echeu Al-
phonse, Agassant Saul, Anxière Jean, Goussard
Henri, Barouff 3^o, Forget Prosper, Souffray
Léon, Epvoire Louis, Martin Em, Mericor-
tellan, Binwis Louis, Girard Auguste, Goupille
Victor, Jussanne Adolphe, Eferne Alexis,
Sainte Guillaume, Hans Daste.

2^o Liste de 22 locataires non patentés.

M. M. Forme Eugène, Férolas Alphonse, Rutard
Louis, Courtin Félix, Gaillard Alben, Benaisse Arthur,
Soulié, Florentin Louis, Echeu Jean, Lambert Louis,
Dismeau Armand, Bénard Saul, Ducôté Marcel.

Vaudouin Clément, Grandjean Eugène, Lourdas
Evar, Jouvot Arthur, Escande Albert, Du-
pont Paul, Signant Hector, Saille Nicolas
Mégret Emile.

3^e Liste de 22 locataires patentés.

M. M. Réfère Emile, Bernard Eugène, Gond
Fernand, Barillet Eugène, Droubay Evar,
Gautier Evariste Louis, Yvon Abel, Cuvier
Fernand, Verrière Eugène, Lericq Emile
Gromet Christian, Bertrande François, Henric
Eugène, Charlot Ferdinand, Bertin
Arthur, Humbert Emile, Elie Charles,
Estriérou Camille, Fortier Joseph,
Ébreton Paul, M^{me} Claude, M^{lle}
Rombau.

Sapeurs. Sompniers

M. le Maire communique au Conseil
une lettre de M. Réfère sous-Échevane
de la subdivision des Sapeurs. Sompniers,
par laquelle celui-ci sollicite une indem-
nité de 4^{fr} pour chaque homme assistant
aux manœuvres. Demande renvoyée
à la commission des Sompniers.

Bail

Moulin Auboise

La demande de M. Moulin est renvoyée
à la Commission des finances.

Demande
Allorge.

M. Allorge, agent de locations, à Orsay,
sollicite de louer, dans le but d'y installer
un bureau en planches, une parcelle de
terrain située Rue Elisa Desjardins sur
la talus en bordure de la ligne de chemin
de fer. Proposition renvoyée à l'étude
à la commission des Travaux.

Orsay

La commission d'éclairage est chargée
d'examiner les demandes d'élévation
du prix du Gaz formulées par la com-
pagnie de Salaiseau.

Après lecture faite, les Membres présents ont

T. Lohy E. Duran P. Lefèvre R. Roux
Courbin B. Buisson E. Galand
M. L. L. G. L. C. L. L. L.

Session de Février 1920 -

Convocation -

Le mercredi 11 février 1920.
 Convocation du Conseil municipal à 8 heures.
 Le dimanche 15 février, à la mairie, à 2 heures,
 à l'effet de délibérer sur les affaires portées
 à l'ordre du jour.

Maire.
 Em. Erne

Le dimanche 15 février, à 2 heures, du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Erne, Maire, pour la session de février.
 Présents: M. M. Erne, Maire, Charles-Eugène Adjoint, Droux, Formé, Bouché, Trichoux, Couvrot, Buisson, Bécande, Sellier, Courvoisier, Galand, Fournier et Colin.
 Absents: M. M. Comas et Lignier excusés.
 M. Trichoux a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.
 Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Bail Besin

Le Conseil approuve le bail passé entre M. le Maire et Madame Béatrice Besin et consenti pour 3 années, à partir du 1^{er} Octobre 1919, d'un logement situé à Rue de Paris, N° 31, à l'usage de Directeur des Ecoles, pour le prix annuel de 475⁺

Adjudication d'un terrain communal Rue Desjoubert, en date du 19 février, présent mois, Elisa Desjoubert avec les modifications suivantes: La location portera sur deux terrains, sauf un em-

M. Erne, Maire, étant intéressé dans l'affaire, se retire de la salle des séances.
 Le Conseil ratifie le procès-verbal de location d'un terrain communal, Rue Desjoubert, en date du 19 février, présent mois, Elisa Desjoubert avec les modifications suivantes: La location portera sur deux terrains, sauf un em-

placement réservé pour un dépôt de sable, d'environ 3^m. Le Bureau devra être placé dans la partie la plus large, et ne comprendre qu'une pièce, et placé entre les deux pavillons situés Rue Eliza Desjardins.

Terrain contigu au Cimetière

Et le Conseil décide en principe, de louer à M. Fouret, le terrain contigu au Cimetière, sous déduction de la partie de terrain servant de dépôt de sable pour un loyer annuel de 130^f.

Frais d'inhumation de soldats.

M. le Maire communique au Conseil, deux mémoires présentés par les Sœurs funéraires d'Orsay et concernant les frais d'inhumation des deux soldats Sabrou et Bouzon, s'élevant à 202^f chacun, soit une somme totale de 404^f. Et le Conseil est unanime à reconnaître que cette dépense soit à la charge, et prie M. le Maire de présenter la dite somme, sur les fonds libres en cours.

Frais d'inhumation des indigents.

M. le Maire donne en communication, au Conseil deux mémoires présentés par les Sœurs funéraires d'Orsay, l'un de 485^f et l'autre de 305^f soit une somme totale de 790^f concernant les frais d'inhumation des indigents en 1919. Après avoir reconnu l'équité de cette dépense, le Conseil autorise M. le Maire de présenter ladite somme, sur approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Frais de séjour de Mme Jussey à l'hôpital de Versailles

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Inspecteur de l'Assistance publique, en date du 31 janvier dernier, par laquelle il l'informe que les frais de traitement, à l'hôpital de Versailles de Mme Jussey, née Joly, seront répartis par moitié, entre la Commune et le Département.

Et le Conseil est d'avis d'accepter cette

proposition et d'autoriser M. le Maire à pré-
 lever sur les fonds libres, la somme né-
 cessaire pour le solde de cette dépense.
 Le Conseil est d'avis que l'art 37 du
 Budget primitif de 1920, soit porté de 200^t
 à 600^t. à titre d'allocation à la Société de
 Sapeurs-Pompiers.

La demande d'augmentation d'allocation
 formulée par M. Caludron, porteur de
 dépêches, est rejetée. La municipalité de-
 vra faire une démarche auprès de l'Ad-
 ministration des Postes, à l'effet d'aug-
 menter la distance de la zone de la ville.

Le Conseil désire de régler les fournitures
 de cette Société. M. le Maire, du raison
 des circonstances spéciales dans lesquelles
 ces achats sont faits, administrativement
 et non commercialement, de dispenser la
 Commune de Marché, d'Enregistrement,
 pour le règlement d'achats faits, destinés
 au chauffage pendant l'hiver, des écoles
 autant que lesdits achats n'ont en eux
 aucune forme commerciale, comme
 dans le cas présent - et dans les achats prochains.

M. Courtin, ancien cultivateur, est délé-
 gué par le Conseil, pour dresser la
 liste électorale des électeurs, à la Chambre
 d'Agriculture.

M. le Maire expose au Conseil que
 l'Administration militaire a accordé
 aux habitants, une indemnité de 3502^t 91
 pour frais de cantonnement des Groupes
 Que par délibération du Conseil en date du
 13 septembre 1919 approuvée le 3 Octobre
 suivant, le Conseil a prélevé 1576^t 55
 Que par une autre délibération
 en date du 27 Novembre 1919
 approuvée le 27 Décembre suivant
 le Conseil a prélevé - - - - - 874^t 82
 Total - 2451^t 37

Sadite somme de 2451³⁴ destinée à cou-
 vrir les frais d'achat de Bois, de pétrole
 et de paille avancés par la Commune.
 La somme disponible s'élève donc à 1051⁵⁴
 tandis que celle réclamée par les ha-
 bitants s'élève à - - - - - 1557⁵⁰

Il reste donc à pourvoir à un déficit de 505⁹⁶

Le Conseil

Considérant que il est équitable que les
 habitants reçoivent l'indemnité qui leur
 est allouée.

Est Paris.

De prélever ladite somme de 505⁹⁶, sur
 les fonds libres de l'exercice courant,
 après approbation préfectorale.

Albalayage
 des classes.

Le Balayage des classes sera fait par
 M^{me} Harrison, à raison de 70^{fr} par mois
 à partir du 15 février.

Service médical
 gratuit

M^{me} Georges veuve, domiciliée à
 Neuilly, à Courcy, est admise au
 service médical gratuit.

Assistance
 aux femmes en
 couches.

Le Conseil donne un avis favorable aux
 demandes suivantes.

Femme Larchis, sans ressources, ayant
 subi une opération, devant avoir son 2^e enfant
 Admise en 1^{re} partie

Femme Darroz, sans ressources, malade
 devant avoir son 3^e enfant Admise en 1^{re} partie

Femme Eniot, ayant la veuve de son mari
 à son tour, âgée de 10 ans, ses parents étant
 décédés et le frère de celle-ci immobilisé, Admise
 en 1^{re} partie.

Demoiselle Hainquet fille-mère, sans
 ressources. Admise en 1^{re} partie.

Assistance
 aux Vieillards, in-
 firmes et incurables.

M^l Blanchard René, né le 16 juillet 1899, à
 Boisseau, Seine-et-Oise, esprit faible, dans
 l'impossibilité de se diriger, sa mère décédée
 son père ayant un domicile inconnu admis
 en 1^{re} partie, avec avis favorable, pour son

admission à l'Asile départemental des Petits
Fris.

Femme Roblot née le 5. avril 1868, atteinte
de ramollissement cérébral, dont l'impossibilité
absolue de gagner sa vie. Admise en 1^{re} partie
à la condition que la commune exerce
un recours contre les enfants.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Es-
say, les jours, mois et an ci-dessus.

en. Erne R. Charton Maire. Dreux A. Colin
Sellier Courtin Buisson Dolais
Galand H. L. L. Le Groy Luz C. Fournier
L. L.

Séance du 14 Mars 1920.

Convocation -

Du lundi 8 Mars 1920.

Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 14 Mars, à 2 heures, à la
Mairie, à l'effet de désigner le 1^{er} maire
de 1920, et de délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

Le Maire,

en. Erne

Le dimanche 14 Mars, à 2 heures du soir,
le Conseil municipal s'est réuni, à la Mairie,
lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de M. Erne Maire.
Présents M. M. Erne Maire, Charton. Signes Adrien
Dreux, Lumbé, Grégoire, Amar, Leroux Etienne
Courtin, Buisson, Sellier, Escande, Lumbé.
Galand, Dolais, Colin.

Le Conseil étant composé, comme il est
dit et assisté des personnes notables, qui
convoquées, à la date du 8 Mars, présent moi.

ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont
M. M. Esquiéda, curé, Simon, notaire, André, docteur
Faupé, docteur, Saillen, Perrée, Olivier, Génétain
Souffray, Éroque Alexis.

Après avoir entendu la lecture de l'article
6, du testament de M. Echangé, relatif à l'élec-
tion de la paroisse,

Procède à l'élection de la paroisse de 1920.
Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages
sont au nombre de Dix.

M. M. les

Chapuis Marthe née le 20 Mai 1896, à Cray.

Oriat Louise née le 18 Mai 1897, à Cray.

Cauchon Marguerite née le 1^{er} Oct. 1897, à Cray.

Gouet Marguerite née le 13 Oct. 1898 à Villepue

Duchesse Andrieu née le 8 Janvier 1899

Carlier Émilie née le 31 Octobre 1899, à 3 ans

Crouillet Eugénie née le 9 Novembre 1899, à 13 ans

Thouret Eugénie née le 26 Septembre 1901, à Cray

Journaux Hélène née le 22 Oct. 1901, à Cray

Jubault Adeline née le 12 Avril 1903, à Cray.

Le dépouillement du scrutin a donné
les résultats suivants:

1^{er} Tour _____ 2^{es} Tour _____ 3^{es} Tour _____
26 votants 4 votants 4 votants.

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms	Suffrages
Carlier Émilie	20				
Chapuis Marthe	2				
Oriat Louise	2				
Crouillet Eugénie	2				

Mademoiselle Carlu Fernie
a ayant obtenu le plus grand nombre de voix,
a été proclamée Reine, pour l'année
1920, et la cérémonie de son couronnement
fixée au dimanche Neuf Mai prochain
Et ont signé les Conseillers et les Notables.

M. Fernie P. Christian Leger P. Lelièvre
et Druy G. Puyferrat J. Fimbois
Pottier Courtois Bouissay J. Solais
Galand H. Escande Le Breton Lery
E. Fournier V. V. G. Penitance
Soliman Languet & Ancre
Pouffier De Lapin
Arthur Laitz ^{me J. Orsay} Perrin ^{notaire} Roux

Le Conseil rentre en séance.
Sont présents M. H. Fernie Maire, Charton-
Egros Adjoint, Druy, Fernie, Grégoire,
Léonard, Fernie Erichoux, Curtin, Buis-
son, Feltier, Escande, Lervet, Galand,
Solais et Colin.

M. Lervet est élu secrétaire, il donne
lecture du procès verbal de la séance
de la séance, qui est adopté sans ob-
servations.

Electricité.

M. le Maire donne connaissance au
Conseil d'une lettre de M. le Directeur de
la Société d'Electricité Sud. Eclairc
par laquelle il fixe une ébauche de
prix, et pour cette raison, fait interve-
nir dans ses calculs, trois facteurs,
le prix de base, le prix du charbon
et celui de la main d'œuvre.

Le Conseil donne son approbation aux
conditions d'augmentation proposées
par la Compagnie Sud. Eclairc.

+ et qui sont: 5 centimes
par hectowatt, rendu
pour l'éclairage ou
tous autres usages.
2. Un franc par mois
sur l'ensemble des re-
devances actuelles de
location et d'entretien
de compteurs et branchements.

Gaz.

M. le Maire expose au Conseil qu'en raison des circonstances actuelles, la compagnie de Gaz ayant son siège social: 3 Avenue Constante Coquelier à Paris, élève son tarif du prix du gaz, soit 0^{fr} 70 avec particularité, et 0^{fr} 85 pour les établissements communaux, ^{de Paris} le 1^{er} Avril.

Éigue de Simours

Le Conseil accepte les conditions d'acquisition de ladite Compagnie. Plusieurs membres du Conseil font observer que le prix, les correspondances puissent un retard préjudiciable aux intérêts des habitants.

Pour ces motifs, le Conseil demande que le train partant de Simours, à 20^h 24, soit postal, pour remplacer celui qui existait avant la guerre et qui partait vers 22 heures de Simours.

Éigue de Paris à Chartres. Etai

Le Conseil municipal émet le vœu que les parapets soient placés sur les ponts du territoire de Orsay, le plus tôt possible et que les chemins qui aboutissent à ces ponts soient mis en bon état de viabilité, et notamment celui de la Butte Sainte Catherine, et celui de la Rue des 3 fermes.

2^o Le Conseil demande en outre que la Compagnie de l'Etat rétablisse le rond-point qui existait dans la rue des 3 fermes, au face la propriété de Mme Haendritz, en vue de faciliter la circulation des véhicules.

Subvention Le projet de Subvention à la Compagnie Sud-Eclairie qu'il est d'éclairer Sud-Eclairie pour l'installation de l'Électricité aux quartiers de Noctagars et de Mail est renvoyé à la commission des finances.

Monnaie

Le Conseil émet le vœu que la Chambre de commerce de Versailles, en raison de la pénurie de la monnaie, établisse

des coupures de 1^{er} et 0⁵⁰.

Secrétaire Adjoint M. Godin Secrétaire Adjoint, aura un traitement mensuel de 220⁵

Indemnité M. le Maire expose au Conseil que l'In-
 pende et cantonnement tendance militaire a accordé aux habi-
 des Groupes - tant une indemnité de 3502⁹¹
 pour frais de cantonnement et
 des Groupes.

Que la somme réclamée
 par les habitants s'élève à 1557⁵⁰
 Reste 1945⁴¹

Que les frais d'achat de paille, de
 pétrole, de bois, pour les Groupes, se
 sont élevés à une somme supérieure
 à celle portant des Groupes.

Le Conseil décide que la dite somme
 de 1945⁴¹ soit attribuée à la Commune.

Soutiens de famille
 Classe 1920

M. le Maire fait lecture au Conseil, des de-
 mandes des jeunes gens de la classe 1920,
 qui ont l'intention de réclamer l'allocation
 journalière à titre de soutien de famille.

Ernèste. Sa mère, veuve, sans ressources
 domiciliée 13^e Dubouil 16, Admis
Jouan. Sa mère veuve, malade, sans
 ressources, domiciliée à Chemin du Brisson 28,
 Admis.

Ernest. Sa mère, veuve, âgée de 58 ans, sans
 ressources, domiciliée Rue de Sèze. Admis
Châtelain Sa mère veuve, malade,
 sans ressources, domiciliée Rue de Sèze
 N^o 6, Admis.

Mauger. Le père travaille, ajourné de la
 classe 1919. N'est pas soutien de famille.
 Pris défavorable.

Herste. Aîné de 8 enfants, réfugié d'In-
 mentières (Nord) En raison d'une allo-
 cation mensuelle de plus de 600⁵ que cette
 famille reçoit à titre de réfugié, pris
 défavorable.

Citation

Extrait de l'Ordre du régiment, N° 61 du 29 Novembre 1914.

1 Bourze Gustave Caporal Numéro Matricule 2313. Compagnie 103 du Génie.

Gradé d'un courage et d'un dévouement absolus, brave et résolu. Blessé grièvement à l'attaque du 23 Octobre 1914, alors qu'il donnait au 4^e zouaves, chargé de la prise du Fort de la Meulmaison, un très précieux appui.

Assistance aux vieillards

M^{me} Rebelot née Macé, postulante refusée aux vieillards, ne pouvant être considérée comme dépourvue de ressources, au sens de l'article premier de la loi du 14 juillet 1905, et ayant 2 enfants en puissance de lui, venant au aide, le Conseil décide de la rayure de la liste des assistés de la commune d'Orsay.

M^{me} Crochet-Louise Nouet Brossard, née le 26 septembre 1847 à Messy Seine-et-Oise sans ressources, habitant Orsay depuis, 54 ans, Admise en 1^{re} partie, préservée du remboursement par M. Crochet, ^{son gendre} et une somme mensuelle de 5^{fr}.

Assistance aux femmes en couches

M^{me} Leigné domiciliée Rue de Nemours, sans ressources, Admise en 1^{re} partie

M^{me} Gespry née Lussuis, domiciliée Rue de Paris 27, sans ressources, mariée, blême de guerre, Admise en 1^{re} partie.

M^{me} Sobere née Jeannin domiciliée Rue de Versailles 17, devant avoir son 1^{er} enfant, demande rejetée

M^{me} Guillaud née Herloux, domiciliée Rue de Paris 65, devant avoir son 1^{er} enfant, demande rejetée.

Est ont signé les Membres présents.

em. Louis B. Charton Luyet & Duru d. Lulin
Courtin J. Dolé Buisson & Galard
Hécarte J. Luyet
M. Luyet & Luyet L. Gué

Séance du 24 Avril 1920.

Convocation.

Le mardi 20 Avril 1920
Convocation du Conseil municipal, pour le
samedi 24 Avril à 8^h_{1/2} du soir, à la Mairie,
à l'effet de délibérer sur les affaires portées à
l'ordre du jour.

Le Maire.
E. Erne

Le samedi 24 Avril 1920, à 8^h_{1/2} du soir, le Conseil municipal
s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. Erne
Maire.

Étaient présents M. M. Erne Maire, Charton
1^{er} adjoint, Daux, Formé, Ervoux, Lichoux
Courtin, Buisson, Evande, Jouve, Galand
Dobois et Colin.

Étaient absents M. M. Comar, Grégoire et
Fellier.

M. Lichoux a été désigné, pour remplir
les fonctions de secrétaire, puis il donne
lecture du procès-verbal de la précédente
séance, lequel est adopté sans observation.
Après l'exposé fait par M. le Maire, des
difficultés que rencontrent au profit des
Boulangers de la Commune, et qui sont obli-
gés de survoir à l'exécution de son arrêté,
en date du 14 Mars 1920, fixant le prix
du kilo de pain à 1^{fr}.

Le Conseil municipal.

Considérant qu'il est de son devoir de
défendre les intérêts de la population.
Considérant que le régime actuel, même
à 1^{fr} le kilo, est beaucoup plus rémunéra-
teur pour les Boulangers, que le régime
antérieur, au 15 Mars, que cela ressort

Sain

clairement des calculs ci-dessous, et qu'il y a lieu d'imposer par tous les moyens dont dispose le Conseil municipal, le prix maximum de 1^{fr} pour le Kilô de pain pris à la Boutique.

Avant le 15 Mars dernier, le quintal de farine était vendu 36^{fr} qui produisait 130 Kilos de pain, à 0^{fr}50 le Kilô soit 65^{fr} en déduisant le prix de la farine 65 - 36 = 29^{fr} par quintal et pour une journée 29^{fr} x 5 = 145^{fr} représentant les frais généraux et le salaire patronal.

Après le 15 Mars, avec le nouveau régime on vend la farine 93^{fr} le quintal avec lequel on fait 130 Kilos de pain. 1^{fr}05 x 130 = 136^{fr}50 si l'on déduit le prix de la farine, l'on trouve 136^{fr}50 - 93 = 43^{fr}50 par quintal et pour la journée 43^{fr}50 x 5 = 217^{fr}50 que cela représente un bénéfice supplémentaire sur l'ancien régime de 14^{fr}50 par quintal et pour 5 quintaux, soit 14^{fr}50 x 5 = 72^{fr}50; on doit admettre que la main d'œuvre, ayant augmenté de 0^{fr}50 par journée cela représente 5^{fr} par jour, pour les 5 jours et par semaine le supplément de 1^{fr} Bénéfice à 64^{fr}50, ce qui n'empêche pas les autres.

Ce qui est indéniable, c'est que chaque jour, laisse une plus-value de 217^{fr}50, pour les frais généraux et le salaire patronal.

Les frais peuvent s'élever à 130^{fr} environ; si on déduit ces frais de quelque part on trouve 217^{fr}50 - 130 = 87^{fr}50 pour le salaire patronal et les bénéfices, auxquels il convient d'ajouter les bénéfices éventuels, du pain de fantaisie, des petits pains et croissants, de la vente de la braise, de la farine et autres qui représentent un bénéfice journalier de 45^{fr} qu'il faut ajouter aux 87^{fr}50 soit 87^{fr}50 + 45 = 132^{fr}50.

Si le pain était vendu 1 franc, il faudrait

de déduire de cette somme 39⁵⁰, représentant
5 centimes par kilo, sur la production de 5 quin-
taux, ou 650 kilos de pain, et il resterait alors
100⁰⁰ net pour bénéficiaires, salaire patronal
ce qui est largement suffisant.

Pour ces motifs :

Le Conseil municipal
Emet le vœu que la taxe du pain soit fixée
à 1^{er} le kilo, prix déjà arrêté par la municipa-
lité; la présente délibération sera soumise
à l'approbation de Monsieur le Préfet, et noti-
fiée aux patrons boulangers.

L'engagement ne défendit pas à tous les membres
de son pouvoir, et notamment par l'absence
à donner à la création d'une coopérative industrielle
l'application de la présente délibération au cas où les
Boulangers ne comprendraient pas qu'il y a nécessité
urgente même de modérer leur prix.

Gaz

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un
engagement qui est ratifié, avec la Compagnie
pour l'éclairage des villes, 3. Avenue Constantin
Léquidier, à Paris, qui aura son effet à partir
du 1^{er} Mai prochain, aux prix suivants :

1^{er} 46 le mètre cube de gaz
Exécution des comptes.

- 5 bees - - - - 2⁵⁰ par mois
- 10 - - - - - 3⁰⁰ - id -
- 20 - - - - - 3⁵⁰ - id -

Electricité

Le Conseil en raison des circonstances
actuelles, autorise M. le Maire, à signer un
avenant avec la Compagnie d'électricité,
Sud-Eclair, dont le siège administratif
est à Bourg la Reine (Seine), 85, Grande
Rue,

Journée nationale
des mères de familles
nombreuses

Il est fait lecture au Conseil, de la cir-
culaire préfectorale, en date du 15 Avril
1920, relative à l'organisation d'une
journée nationale des Mères de familles nom-
breuses, devant avoir lieu le 9 Mai prochain.
Les Membres de la Commission des fêtes, sont
chargés de l'organisation de cette journée,
qui aura lieu, le 9 Mai prochain.

Syndicat
d'initiative de
Tourisme

Lecture est donnée au Conseil, d'une demande de subvention formulée par le Syndicat d'Initiative de Tourisme et environs, de Versailles, 39, Rue Duplessis.

Le Conseil est d'avis d'accueillir favorablement ladite demande et de voter une somme de cinquante francs, qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Boîte de la
Gare du Guichet

Le Conseil décide que la Boîte mobile dont dispose la Commune, sera placée à la station du chemin de fer du Guichet, et levée par un agent de la compagnie, moyennant une rétribution annuelle de 30^f. Ex dite somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1920.

Répartiteurs

En raison des explications fournies par M. Breande, conseiller municipal, le Conseil demande que M. M. les Répartiteurs vérifient les actes mobiliers dont certaines paraissent mal établis.

Diverses commu-
nications.

A été donné à M. le Maire, des commu-
nications qu'il a faites : Rapport de l'Ingénieur principal de la ligne de Paris à Chartres.

Circulaire préfectorale du 20 Avril 1920 - Lettre de la Préfecture, Lettre préfectorale en date du 30 Mars dernier, concernant la mise en circulation des eaux pures de 1^{er} et de 0^{er} 50.

Écoles.

Le Conseil est d'avis de faire procéder à la réparation des stores placés dans les écoles.

Famille.

Il est permis à la clôture du travail d'Orsay jusqu'à la session prochaine de Mai.

Assistance
aux vieillards

M^{me} Fabrice. Agée de 70 ans, sans ressources ne pouvant plus travailler, habitant Orsay depuis 1904. Admise au 1^{er} parti, sous réserve, que son gendre, M. Jouglet, domicilié à Orsay, fera un remboursement de 5^f par mois.

M^{me} Breton. Agée de 64 ans. Possède une petite maison estimée 5 à 6000^f, titulaire d'une pension de 260^f provenant de son mari, sans enfants atteinte de cataracte, qui l'empêche de gagner sa

Assistance
aux femmes en
couches

vie, habitant Ersay depuis 1883. Admise
en 1^{re} partie.

f^o Gaget, née Erroy, habitant la commune
depuis 1905; sans ressources, le mari actuelle-
ment sous les drapeaux. Admise en 1^{re} partie

Lecture faite, les Membres présents ont signé,

en. Erroy B. Charbon Legros & Dreux
Courtin
A. Colin Buisson
Dolais G. Brinje & Ferry

Session de Mai. 1920.

Convoication.

Le mardi 8 juin 1920.

Convocation du Conseil municipal, pour
le Samedi 12 juin, à 8 heures et demie du
soir, à la Mairie, pour la tenue de la session
de Mai.

Le Maire.
en. Erroy

L'an mil neuf cent vingt, le Samedi 12
juin, à 8 h 1/2 du soir, le Conseil municipi-
pal d'Ersay, régulièrement convoqué,
s'est réuni dans la salle de ses séances, sous
la présidence de M. Erroy, Maire, pour la
session ordinaire du mois de Mai.

Étaient présents M. M. Erroy, Maire, Charbon
Legros Adjoint, Dreux, Fourné, Grégoire
Comar, Erroy, Erichoux, Courtin, Buis-
son, Seltier, Escaudo, Joreux, Galcard,
Dolais, Colin.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Dolais,
lequel fait lecture du procès-verbal de la
précédente séance, qui est adopté sans observation.

Compte de Gestion. Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1919, présenté par M. Binot Receveur municipal de la Commune d'Orsay et dont les recettes et les dépenses s'élèvent

Savoir :

Recettes	_____	125.408 ⁴⁸
Dépenses	_____	78.824 ⁴⁶
Excédent de recettes	_____	46.584 ⁰²

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1920.

Comptes de l'Aspice. Le Conseil est d'avis d'approuver les comptes et Budgets de l'Aspice Archange, d'Orsay tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative.

Comptes du Bureau de Bienfaisance. Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance, sont approuvés.

Compte administratif. M. le Maire rend compte au Conseil municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice 1919.

Après ce compte, rendu par M. le Maire et M. l'adjoint secrétaire de la salle des séances le Conseil procède à la nomination d'un Président.

M. Fournier ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu.

Et le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Fournier Maire, et comprenant les Recettes, recettes et les dépenses faites pendant le cours de l'exercice 1919, se décomposant ainsi qu'il suit :

Recettes	_____	125.408 ⁴⁸
Dépenses	_____	78.824 ⁴⁶
Excédent de recettes	_____	46.584 ⁰²

Toutes les opérations dudit exercice sont

clous et les crédits annulés.

Chapitres additionnels Chapitres additionnels de 1920.

Recettes -

Excédent de l'exercice 1919	146584.02
L'exercice 1919	1173.34
L'exercice 1918	286.00
Centimes communaux 1916	4862.52
Centimes communaux 1915	9842.07
Centimes communaux 1914	1200.00
Centimes communaux 1913	11998.01
Centimes communaux 1912	22.50
Centimes communaux 1911	15.40
Redevance du Sud-Sumière	20000.00
Produit de la souscription et de l'emprunt pour le monument des soldats	
Total	88283.36

Dépenses -

Travaux municipaux vicinaux	5651.35
Emploi du legs Garrau	282.50
Emploi du legs Garrau	211.00
Entretien du matériel d'incendie et d'équipement	200.50
Emploi de la subvention pour les pompiers	64.00
Plus-value des impositions extraordinaires	11611.73
Mémoires impayés d'exercices antérieurs	8100.00
Réfection de la Ruelle aux Cordiers	700.00
Subvention à la caisse des écoles	700.00
Frais d'accouchements des indigentes (30 ^{ts} chacun)	420.00
Gratification au Cantonnier-Chef	50.00
Gratification à M. Caré, Instituteur adjoint	50.00
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour consultation des mémoires	100.00
Entretien de la Mairie	1500.00
Chauffage des Ecoles et Mairie	3000.00
Subvention à l'œuvre de la Société du Souvenir	30.00
- id - des Militaires des Armées	50.00
- id - des pupilles de la Nation	50.00
- id - des pupilles de l'École	200.00
Emploi de la souscription et de l'emprunt pour le monument des soldats	20000.00
Total	52951.35

Report		1921
Indemnité à M. Moulin	_____	20 ..
Allocation à la société de Gompiers	_____	400 ..
Indemnité de logement au directeur de l'école	_____	475 ..
Allocation au porteur de dépêches	_____	50 ..
Fêtes publiques	_____	2500 ..
Inhumations des Indigents	_____	600 ..
Subvention à l'employé (Gare du Guichet)	_____	30 ..
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	_____	18 ..
Condonnage du 3 ^e Dubreuil	_____	1125 ..
Indemnité à M ^{rs} Auclan pour délégués à ses fractions	_____	304 ..
Complément de traitement du Garde. Champêtre	_____	583.35
Journitures scolaires	_____	2000 ..
Subvention à la ferme du 3 ^e Air	_____	100 ..
Dépenses imprévues	_____	3500.76
Entretien des chemins vicinaux	_____	1200 ..
Salariage des classes	_____	500 ..
Répenses scolaires	_____	800 ..
Entretien et clôture des Cimetières	_____	3000 ..
Commissaires arbitrales	_____	483.10
Recettes	88.283.86	
Dépenses	89.071.10	
Excédent de recettes	18.342.76	
		Total 60841.10

Budget vicinal

Le Conseil municipal.

Qu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le Règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Qu les propositions présentées par Monsieur l'Agent Corps.

Qu le arrêté de mise en demeure, de Monsieur le Préfet en date du 7 Mai 1920.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité les chemins de Grande Communication et intérêt commun et vicinal.

Adopte les propositions présentées par Monsieur l'Agent Corps, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1921, avec 3 journées de prestations.

Budget primitif. Recettes et dépenses 10.862^f

Chapitres additionnels - id - 6215^f47

Impositions
extraordinaires

M. le Maire présente au Conseil le tableau des annuités à payer pendant l'exercice 1921, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

9 centimes pour remboursement de 53.300^f autorisé par arrêté du 30^e décembre 1902. Epoules
3 centimes pour remboursement de 12335^f 33 autorisé par arrêté du 5 Mai 1903. Ecoles.

10 centimes pour remboursement de 63.789^f 65 autorisé par arrêté du 10 février 1907. Limatière
14 centimes 50 pour remboursement de 25.666^f autorisé par arrêté du 12 Mars 1908. Ecoles.

Mémoires impayés
des exercices antérieurs

M. le Maire propose qu'un crédit de 8000^f soit inscrit au Budget additionnel de 1920, pour assurer le paiement des mémoires restant dus des exercices antérieurs.

—
MONTANTS

Travaux de Menuiserie et Bois	1334.61
Travaux de Maçonnerie et Serrurerie	434.55
Travaux d'électricité Gégoures	390.
Travaux de Serrurerie (Gégoures)	743.22
Travaux de menuiserie (Gégoures)	676.64
Travaux de Menuiserie et Bois autres	99.32
Travaux de plomberie et couverture (Gégoures)	1586.80
Travaux de Maçonnerie et fustonnage	2124.24
Travaux de peinture et gâchis	774.74
Mémoire (Berthoulet et Menuiserie)	421.16
Mémoire (Gâchis et Charbonnage)	65.22
Voyage de l'indigène (Gégoures)	28.22
Constatacion de décès (Gégoures)	10.
Honoraires dus à M. Maugé Géomètre	428.51

Total 7917.97

Le conseil reconnaît que les dépenses restant à payer sont légitimement justifiées, et qu'elles seront remboursées sur l'article 5 du Budget additionnel de 1920. Le Conseil donne son avis favorable à la demande de M. l'Agent Doyon relative au goudronnage

Goudronnage
du 13^e et 14^e Carrières.